

Développement local et économie sociale au Québec en milieu rural - la Politique nationale de la ruralité

Les entreprises de l'économie sociale sont des partenaires importants pour le développement rural au Québec et sont reconnues pour être particulièrement bien adaptées aux enjeux auxquels font face les communautés rurales. Elles contribuent à la redynamisation des villages et permettent aux citoyens de s'engager afin d'en faire des lieux de vie attrayants, avec des services de proximité et des perspectives de développement durable.

Pour aider les communautés rurales à identifier des solutions prometteuses en matière de développement, le Gouvernement du Québec a créé une Politique nationale de la ruralité. L'approche globale proposée par cette politique est fondée sur l'autonomie des communautés locales. La première version de cette politique a été mise en œuvre de 2002 à 2007, et la seconde version de 2007 à 2014.

Pour cette deuxième période, le gouvernement a réservé pour sa mise en œuvre une somme de 280 millions de dollars. La politique couvre 1011 municipalités et 34 communautés de Premières Nations, soit une population totale de 1 913 910 individus en 2005.

ACTEURS IMPLIQUÉS

Le Gouvernement du Québec, les municipalités, les Municipalités régionales de comté (MRC), qui regroupent environ 5 à 10 municipalités, les Coopératives de développement local (CDR), qui appuient la création, la consolidation et l'expansion de coopératives sur leur territoire et les Centre locaux de développement (CLD) qui sont mandatés par les élus locaux pour soutenir l'entrepreneuriat et le développement des communautés visées.

COMMENT ELLE A ÉTÉ IMPLÉMENTÉE

La Politique nationale de la ruralité se base sur des « pactes ruraux ». Il s'agit d'accords passés entre le gouvernement québécois et les MRC afin de renforcer la capacité des communautés rurales à contrôler leur propre développement. La MRC doit s'engager à identifier les initiatives de développement ouvertes et participatives les plus prometteuses. En retour, le gouvernement apporte les capitaux requis pour appuyer ces initiatives. Les fonds débloqués dans le cadre des « pactes ruraux » peuvent servir à financer des projets municipaux ou des entreprises de l'économie sociale. Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'un processus décentralisé par lequel les élus municipaux encouragent la participation des citoyens au développement local. Les autorités municipales disposent également d'une grande latitude en termes de gestion de ces capitaux.

La Politique nationale de la ruralité 2007-2014 a innové en proposant de mettre sur pied des laboratoires ruraux – des projets pilotes menant des initiatives novatrices dans des secteurs qui n'ont pas encore été suffisamment étudiés et qui sont porteurs de potentialités pour les communautés rurales. Les laboratoires ainsi retenus ont pour mission de produire de nouvelles

Les idéaux qui sous-tendent la Politique nationale de la ruralité dénotent une volonté affirmée du gouvernement du Québec d'assurer la pérennité des milieux ruraux et de l'identité rurale tout en portant un regard neuf sur les façons de mettre à profit l'autonomie des communautés locales.

communautés rurales. Les laboratoires sont gérés par les municipalités, par des organisations dédiées au développement ou par des entreprises de l'économie sociale.

Quinze des 33 laboratoires ruraux sont dirigés par des entreprises de l'économie sociale ; plusieurs ciblent la mobilisation des citoyens, d'autres mettent l'accent sur les aspects techniques et les nouveaux secteurs économiques - certains combinant même ces deux éléments. Plusieurs territoires mettent en avant le lien étroit qui existe entre la participation des citoyens et la création de projets fructueux, ouvrant ainsi la voie au développement de l'économie sociale.

IMPACT

Plusieurs mesures établies par la Politique nationale de la ruralité ont contribué à renforcer la capacité des entreprises de l'économie sociale dans les communautés rurales. Fondée sur l'autonomie des communautés locales et l'autonomisation des élus locaux et des citoyens, cette approche répond à la vision de l'économie sociale et solidaire et vient appuyer le soutien et la reconnaissance des instances gouvernementales vis-à-vis de l'entrepreneuriat collectif.

Depuis 2007, les pactes ruraux ont abouti aux résultats suivants :

- 5011 projets soutenus ;
- 80 millions de dollars apportés par le Gouvernement québécois, mobilisant 680 millions de dollars d'investissement additionnels, y compris des fonds d'investissement dans le développement local, des fonds de pension, des subventions et des investissements privés traditionnels ;
- 6900 emplois créés ou maintenus ;

La Politique a également prévu la création d'un réseau de 180 agents de développement rural. Leur mandat consiste à mobiliser et apporter un accompagnement technique au processus de collaboration initié au sein des communautés ; ils appuient également les promoteurs de projets dans le cadre du développement de leurs initiatives.

AUTEURS—COLLABORATEURS—SOURCES

Adapté du document ; [« Économie sociale et solidaire: notre chemin commun vers le travail décent »](#).

Pour en savoir plus: http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/developpement_regional/ruralite/politique_nationale_ruralite/ruralite_politique.pdf

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et->

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et->

www.acldq.qc.ca

